

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MERCREDI 27 AOUT 2025**

DELIBERATION N°DVM/DFC/25/060 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

01 SEPT 2025

que la convocation a été faite le 20/08/2025 et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 18 sur 29.

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 27 août à 09 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents : M. Richard NIRLO, Maire

Adjoints : Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU - Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA - Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF - Mme Nadia WU-TIU-YEN - M. Matthias DASSOT - Mme Corinne GAUVIN - M. Jean-Louis LATOUCHE.

Lo Maire,

Richard NIRLO

Conseillers Municipaux : Mme Vivienne DALLEAU - M. Mario LECHAT - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO - M. Eric THIBURCE – Mme Céline SITOUZE .

Est arrivé en cours de séance : M. Didier GOPAL à 9h42.

Etaient absents : Mme Arielle REZAC - Mme Carole HIVANHOE - Mme Marlène RODIER - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne JEAN-BAPTISTE - M. Christian ANNETTE - M. André CHERIMONT - Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER - M. Thierry GUICHARD – M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

DELIBERATION N°DVM/DFC/25/060**DECISION MODIFICATIVE N°1**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif et le budget supplémentaire à des ajustements comptables. Il s'agit d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal de la ville suite à l'avis budgétaire N° B2025-011 du 3 juillet 2025 de la chambre régionale des comptes de La Réunion.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, la décision modificative (DM) est la suivante :

Imputation	BP 2025	DM	BP+ DM	Imputation	BP	DM	BP+DM
FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
66- Charges Financières	1 335 000,00 €	-67 598,00 €	1 267 402,00 €	73- Impôts et taxes	22 199 322,00 €	-1567.00 €	22 197 755.00 €
023 Virement section Invest.	15 206 810,00 €	-280 734,00 €	14 926 076.02 €	74- Dotation & participations	12 220 000, 00 €	+452 235, 00 €	12 672 235, 00 €
042 Op. d'ordre de trans.	2 385 000, 00 €	+69 000,00 €	2 454 000, 00 €	76- Produits financiers	30 000,00 €	+50 000, 00 €	+80 000,00 €
				77- Produits exceptionnels	780 000, 00 €	-780 000,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES DM-1		-279 332,00 €	-	TOTAL RECETTES DM-1		-279 332,00 €	
INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
16- Emprunt. & Dettes	12 421 625,22 €	+1 872 067,00 €	14 293 692,22 €	13- Subvention d'invest.	4 105 171,56 €	+132 281,00 €	4 237 452,56 €
21- Immo. Corporelles	5 736 312,37 €	-516 578,00 €	5 219 734,37 €	10- Dotations, fonds divers	4 483 184,80 €	+245 400,00 €	4 728 584,80 €
23- Immo. En cours	15 539 749,50 €	-4 096 885,00 €	11 442 863,50 €	024- Produits de cession	2 062 700,00 €	+ 881 000,00 €	2 943 700,00 €
041- Opérations patrimoniales	0,00 €	+200 000,00 €	200 000,00 €	021-Vire. de la section fonct.	15 206 810,00 €	-280 734,00 €	14 926 076.02 €
				040 Op. d'ordre de trans	2 385 000, 00 €	+69 000,00 €	2 454 000, 00 €
				041-Opérations patrimoniales	0,00 €	+200 000,00 €	200 000,00 €
TOTAL		-2 541 396,00 €		TOTAL		1 246 947.00 €	

Le détail de la décision modificative figure à la fois dans la note brève et synthétique et dans la maquette ci-annexées.

Dans ce contexte, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la décision modificative du budget primitif.

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU La délibération n°DGS/25/019 du Conseil municipal du 9 Avril 2025 adoptant le budget primitif de la ville pour l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes,

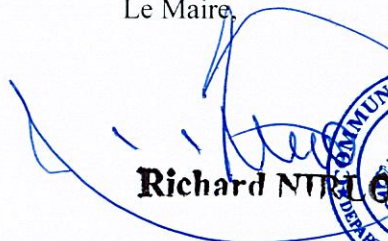
La commission Affaires Générales, Finances, Economie et Développement réunie le mardi 19 août 2025 a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.....
ADOpte A L'UNANIMITE.
.....

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,


Richard NTELLE
